

Direction Générale des Services

Ref: CA2018/76

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2018

<u>DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u> <u>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 SEPTEMBRE 2018</u>

□ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 octobre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

> Après en avoir délibéré,

② APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 07 septembre 2018, tel que figurant en pièce ci-jointe.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 05 octobre 2018.

| Nombre de membres présents | 21 |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres représentés | 12 |
| Nombre d'abstentions | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | 32 |
| Nombre de votes pour | 32 |
| Nombre de votes contre | 0 |

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :29/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 15/11/2018